

Granby, le 26 mai 2016
Communiqué
Pour diffusion immédiate

PÉTITION DU GASP CONTRE LE PROJET DE LOI 70 Près de 1 300 appuis



Sur la photo (de gauche à droite) : Nicolas Luppens, coordonnateur du GASP, François Bonnardel, député provincial de Granby et Carole Turcotte, coordonnatrice d'Alpha Haute-Yamaska.

Aujourd'hui, François Bonnardel, député provincial de Granby, dépose officiellement au Salon bleu la pétition initiée par le Groupe actions solutions pauvreté (GASP) demandant le retrait du projet de loi 70 sur l'aide sociale. Le 20 mai dernier, le GASP déposait en mains propres à M. Bonnardel les pétitions signées par plus de 1 296 personnes.

« Comme député de Granby, il me fait plaisir d'appuyer le GASP dans sa démarche visant à demander au gouvernement Couillard de retirer le projet de loi 70 et c'est à ce titre que je déposerai en leur nom leur pétition au Salon bleu de l'Assemblée nationale ce jeudi 26 mai », a exprimé M. François Bonnardel au GASP lors de la remise des pétitions papier.

Si ce projet de loi est adopté, une personne qui refuse de participer à un programme d'employabilité ou qui ne conserve pas un emploi « convenable » pour des raisons de santé ou des raisons personnelles sera sanctionnée de pénalités sur son allocation. Ceci constituerait, selon le GASP, une atteinte à l'article 45 de la Charte des droits et libertés du Québec sur le revenu décent et discriminerait davantage les personnes plus marginalisées.

Le 27 avril dernier, le Journal de Québec relatait qu'« au premier manquement, une diminution de l'allocation additionnelle (serait) appliquée proportionnellement au nombre de jours manqués. En cas de récidive, à cela (s'ajouterait) une pénalité de 56 \$,

qui (augmenterait) à 112 \$ au troisième manquement, puis à 224 \$ au quatrième »¹ sur la prestation de dernier recours. Le plancher de revenu serait ainsi abaissé de 34,5 %.

Quand on sait que l'aide sociale est déjà insuffisante pour assurer ses besoins de base, cette mesure risque carrément de jeter les gens à la rue et d'augmenter le nombre d'itinérants. Une personne seule apte au travail reçoit présentement 623 \$. Comment une personne pourra survivre avec un chèque de 399 \$ par mois ? En quoi cela pourra l'aider ? Une telle mesure aura des conséquences importantes sur le taux de criminalité, les services policiers, les services sociaux et les salles d'urgence des hôpitaux.

De plus, les mesures d'employabilité ou de retour aux études existent déjà dans les Centres locaux d'emploi. Ils sont assortis d'une bonification de leur allocation de base. Ce qu'il y a de nouveau avec ce projet de loi, c'est qu'un refus de rencontrer l'agent du Centre local d'emploi sera assorti d'une pénalité.

Que fera-t-on avec les premiers demandeurs désaffiliés socialement, avec les personnes ayant un trouble de santé mentale non reconnu, avec les personnes sous-scolarisées ou analphabètes ? Dans ses calculs comptables, le gouvernement en place réduit les difficultés d'intégration à l'emploi à une question de volonté. Beaucoup de chercheurs d'emploi ont de la difficulté dans leur intégration à cause de la forte compétition, de leur faible scolarisation, de leur parcours atypique ou de défis personnels, par exemple. Nous craignons que cette mesure ne fasse vivre davantage d'échecs et d'humiliation pour les personnes éprouvant déjà des difficultés d'intégration.

« Faire une demande d'aide sociale est déjà une course à obstacles. Le Partage Notre-Dame a développé depuis deux ans un projet de soutien à l'aide sociale pour aider les demandeurs dans la complétion des formulaires et les soutenir dans leur démarche. Une grande partie du travail de l'intervenante attribué à ce projet consiste à motiver les gens à persévérer dans leur demande. Quand ils ne se rendent pas au bout, ils sont privés d'un revenu de subsistance risquant de fragiliser davantage leur situation. Le gouvernement fait fausse route avec son approche punitive. En considérant les coûts sociaux, il n'y aura pas de grandes économies à faire à long terme avec ce type de mesures », conclue Nicolas Luppens, coordonnateur du GASP.

- 30 -

Nicolas Luppens
Coordonnateur
Groupe actions solutions pauvreté (GASP)
Tél: (450) 378-0990
gasphauteyamaska@gmail.com

¹ <http://www.journaldequebec.com/2016/04/27/les-assistes-sociaux-penalises-comme-pour-une-fausse-declaration>

